



Mon Compte Elu

Pas à pas pour accompagner l'accès des élus locaux
à leur compte en ligne

Pas à pas : accéder à son compte en ligne « Mon Compte Elu »

Ce document vient préciser les **premières étapes que doit mener un élu local pour pouvoir accéder à son compte en ligne « Mon Compte Elu »**, service disponible depuis le 7 janvier pour consulter ses droits individuels pour le financement de formations à son initiative. Vous y trouverez les démarches suivantes :

- 1. Accéder à « Mon Compte Elu » en passant par « Mon Compte Formation »: quelle démarche ? (page 3).**

CAS 1: je n'ai jamais créé mon compte : quelle démarche suivre ?

CAS 2 : j'ai déjà créé mon compte en tant qu'actif (salarié, agent public) : comment vont s'afficher mes droits liés aux formations dans le cadre du mandat ?

- 2. Je n'arrive pas à créer mon compte ou à visualiser mes droits élu, que faire ? (page 9).**
 - 3. Accéder aux formations liées au mandat : je ne parviens pas à rechercher les formations des organismes agréés pour la formation des élus locaux, que faire ? Je ne visualise pas une formation à partir d'un lien internet reçu, que faire ? (page 14).**
-

01

**Accéder à « Mon Compte Elu » en passant
par « Mon Compte Formation »**

Mon Compte Elu – Pour y accéder, se connecter en ligne sur « Mon Compte Formation »

Pour pouvoir accéder à son compte de droits élu sur Mon Compte Elu, **tout élu local doit préalablement créer son compte sur « Mon Compte Formation »**, à partir de la page d'accueil « moncompteformation.gouv.fr ».

Le site moncompteformation.gouv.fr donne accès à plusieurs dispositifs de financement de la formation professionnelle selon votre statut, principalement :

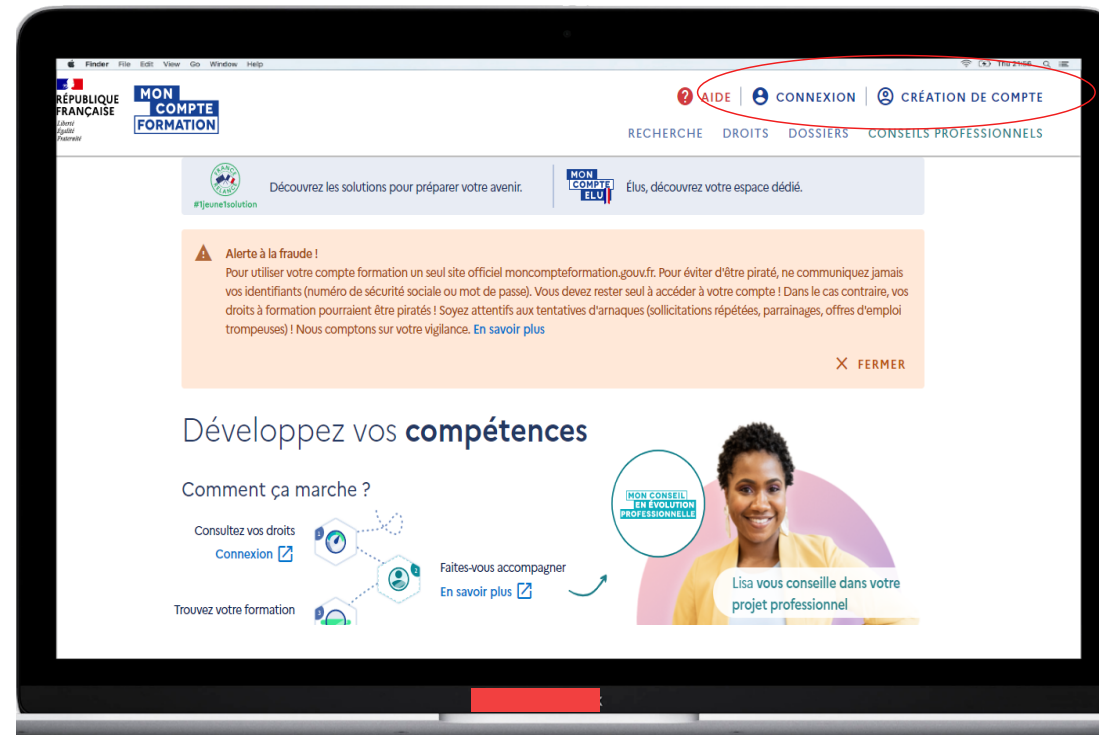
- **Le CPF** (Compte Personnel de Formation) pour les actifs,
- **Le DIF élus** (droit individuel à la formation) sur Mon Compte Elu, pour tous les élus locaux, qu'ils soient indemnisés ou non.

Cet accès se fait à partir d'un identifiant unique: le numéro de sécurité sociale.

En vous connectant sur Mon Compte Formation, votre statut d'élu sera reconnu automatiquement et vous permettra de consulter votre compte dédié à vos droits élu.

Si ce n'est pas le cas, consultez les démarches à partir de la page 9.

Visualisation de la page d'accueil à partir de votre ordinateur :



Visualisation à partir de votre smartphone :



Mon Compte Elu – Pour y accéder, deux cas de figure

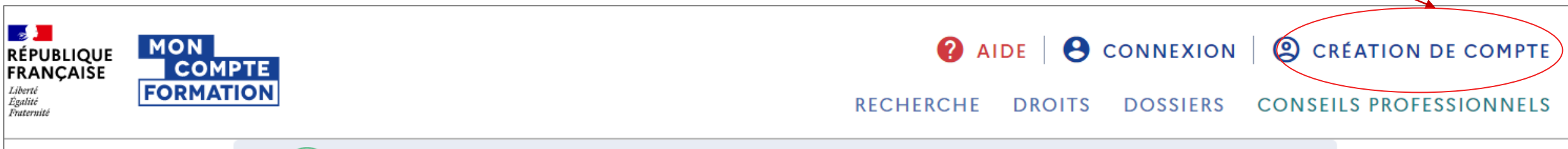
Deux cas de figures peuvent se présenter pour votre premier accès à Mon compte élu :

- **CAS 1**: Je n'ai jamais créé mon compte : quelle démarche dois-je suivre ?
- **CAS 2** : J'ai déjà créé mon compte en tant qu'actif (salarié, agent public) : comment vont s'afficher mes droits liés aux formations dans le cadre du mandat ?

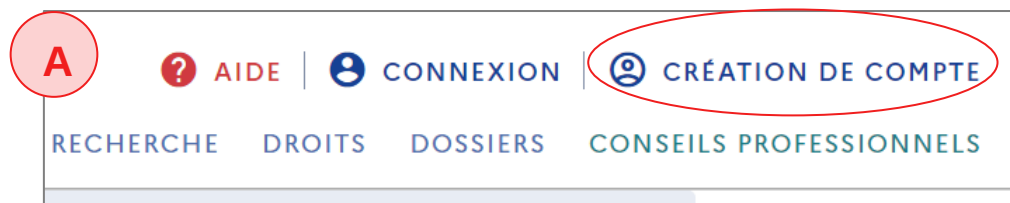
CAS 1: Je n'ai jamais créé mon compte :

- Dans ce cas, il s'agit de suivre la procédure indiquée en ligne, que nous vous rappelons à la page suivante.
- ➔ **Commencez votre inscription en cliquant sur le bouton « *création de compte* » en haut à droite de la page d'accueil.**

Si vous vous trompez et cliquez sur « *connexion* », vous retrouvez en bas de page de connexion un encart « *vous n'avez pas de compte* » avec un bouton « *créer votre compte* » (voir le visuel page 7).



Mon Compte Elu – Création du compte via Mon Compte Formation



CAS 1 : Je n'ai jamais créé mon compte :

A. Cliquez sur « **création de compte** » sur la page d'accueil.

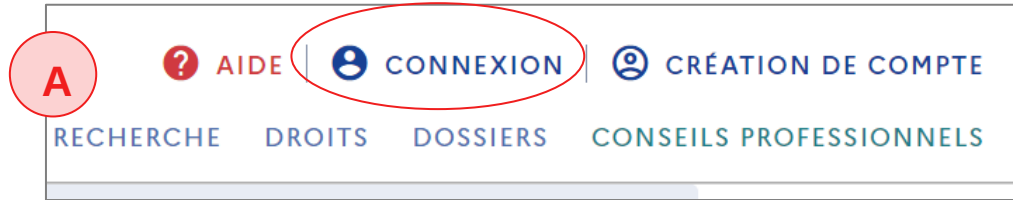
B. Une page « **Inscription** » s'ouvre. Elle consiste en 4 étapes :

- **Identité** : votre numéro de sécurité sociale est obligatoire pour pouvoir vérifier votre identité (avec la clé).
- **Contact**
- **Adresse**
- **Mot de passe** : il s'agit du mot de passe que vous devrez renseigner à chaque nouvelle connexion à votre compte.

Une fois votre compte créé, **vous vous retrouvez dans le cas N°2** (page 7) : en vous connectant, vous serez automatiquement reconnu comme élu local.

Note: lors de cette création de compte, votre diplôme le plus élevé vous est demandé : cette information reste confidentielle, et ne sera utilisée que dans le cas de **formations visant à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat**. Dans ce cas de figure, selon votre statut et niveau de diplôme, des financements complémentaires pourraient être disponibles.

Mon Compte Elu – Se connecter à son compte



CAS 2 : J'ai (déjà) créé mon compte en tant qu'actif :

Votre compte est déjà activé, ou autrement dit, vous avez précédemment créé un mot de passe, associé à votre numéro de sécurité sociale.

A. Cliquez sur « **connexion** » sur la page d'accueil.

B. Une page « connexion » s'ouvre : deux choix sont proposés pour se connecter :

1. **Via France Connect** en utilisant vos identifiants Impôts.gouv.fr, ameli.fr, l'identité numérique la Poste, etc.

2. **Directement avec vos identifiants sur Mon Compte Formation**, soit le numéro de sécurité sociale (sans la clé) et le mot de passe que vous avez choisi à la création de votre compte.

CAS 1 : si vous n'avez pas créé votre compte préalablement en tant qu'actif, vous pouvez retrouver en bas de cette page le bouton « **créer votre compte** ».

Connexion

Vos données de connexion (N° de sécurité sociale et mot de passe) sont strictement personnelles, veuillez à ne pas les communiquer à une autre personne.

Connexion avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

☐ En savoir plus

ou

Connexion avec votre compte

Numéro de sécurité sociale

Saisissez les 13 chiffres de votre numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte vitale, sans la clé à 2 chiffres.

Mot de passe

Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

Me connecter

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Obtenir un nouveau mot de passe

Vous n'avez pas de compte

Créez maintenant votre compte en 4 étapes.

Créer mon compte

Mon Compte Elu – Se connecter à son compte

CAS 2: votre connexion en tant qu'élus local sur un compte existant Mon Compte Formation

C. Une fois identifié grâce à votre numéro de sécurité sociale (ou via France connect selon votre choix à l'étape précédente), vous accédez à votre **espace personnel en ligne**.

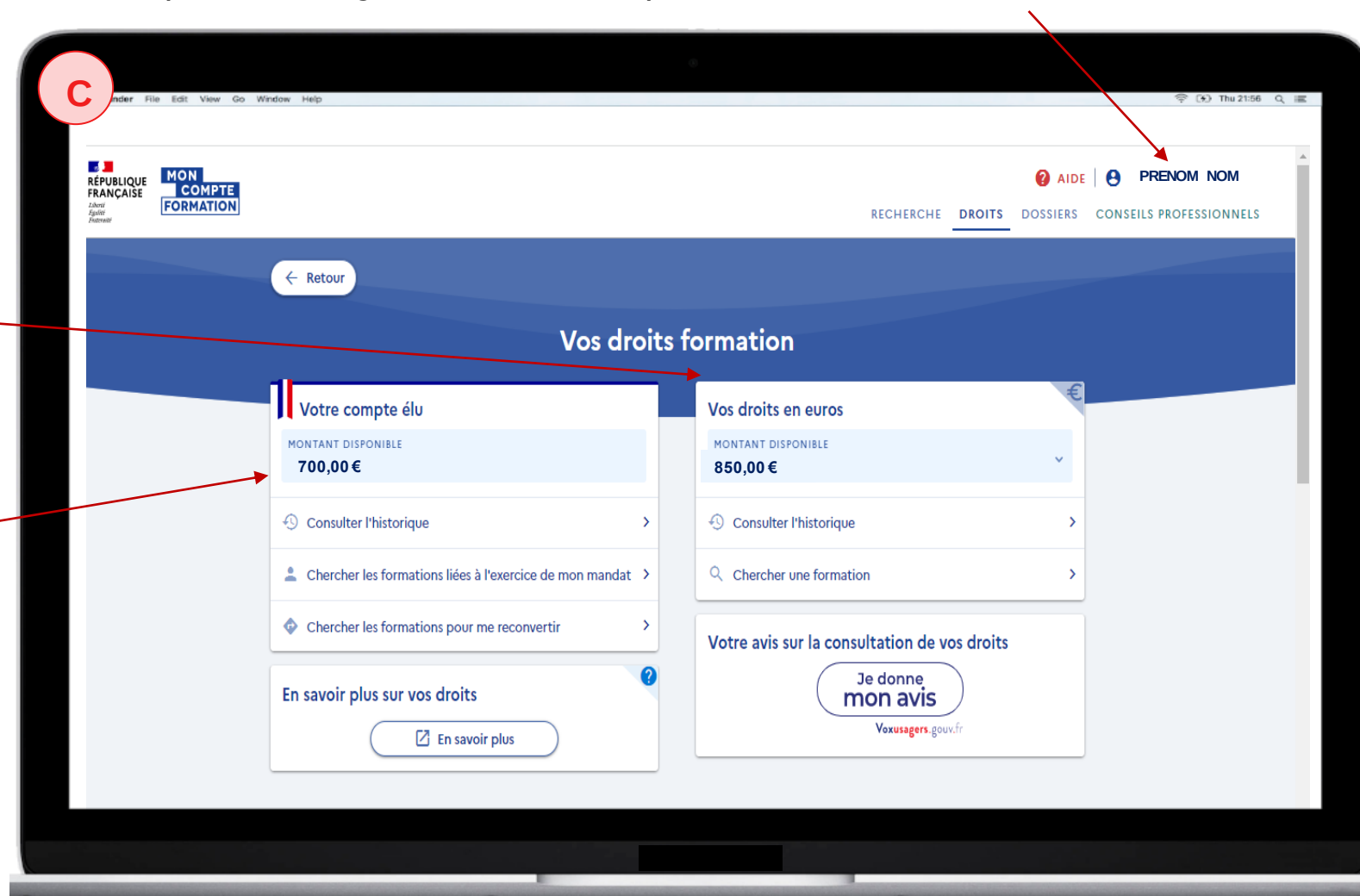
→ Vous pouvez reconnaître votre statut « connecté » par l'affichage de vos nom et prénom en haut à droite.

Si vous êtes actifs (ou « non retraité », quel que soit votre statut), jusqu'ici ne s'affichaient que vos droits CPF (« **vos droits en euros** ») sur votre espace personnel Mon compte Formation.

Depuis le 7 janvier, si vous êtes bien inscrit par votre préfecture au Répertoire national des élus (RNE), votre compte doit également afficher « **Votre compte élu** » en conséquence. Ces droits élus s'afficheront de façon distincte de vos droits CPF sur votre compte

→ Une « cocarde » bleu-blanc-rouge signale votre statut d'élus local.

Si cet encart « Votre compte élu » ne s'affiche pas, consultez la démarche à partir de la page 9.



02

Je ne parviens pas à créer mon compte ou à visualiser mes droits élu, que faire ?

Mon Compte Elu – je n’arrive pas à créer mon compte ou à visualiser mes droits élus, que faire ?

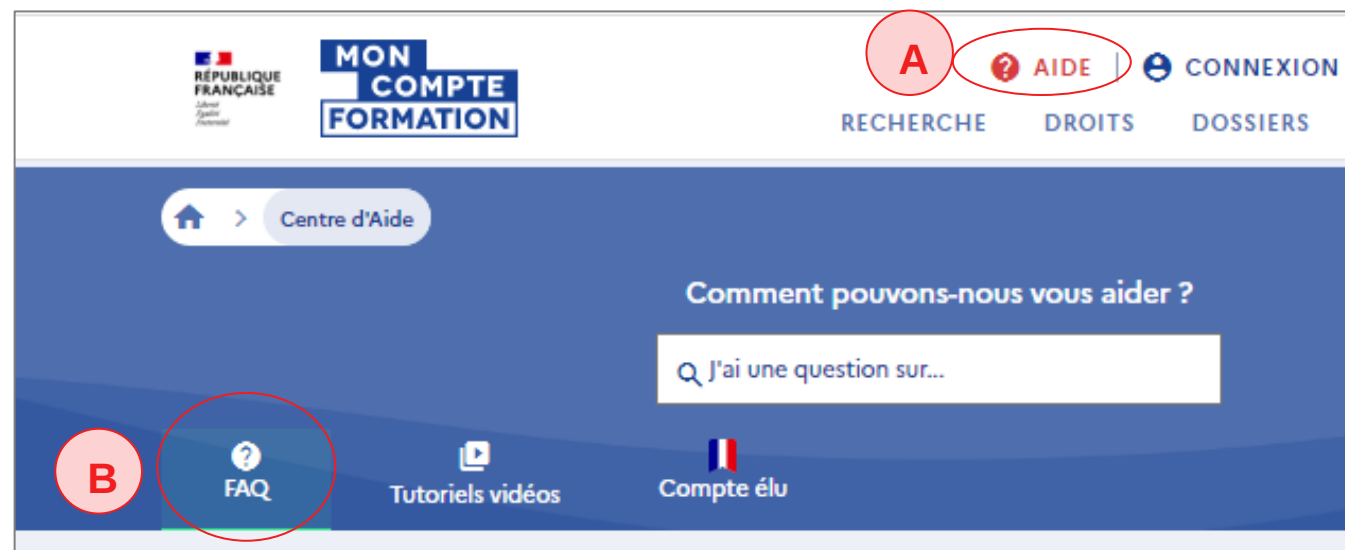
Si les démarches décrites n’aboutissent pas, vous pouvez être dans l’un des 3 cas suivants :

CAS 1: je n’arrive pas à créer mon compte sur le site Mon compte formation, je suis élu mais aussi toujours en activité professionnelle

➔ Dans ce cas, vous devez suivre les indications données en ligne sur la FAQ :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/je-nai-pas-ou-je-narrive-pas-creer-de-compte>

Accessible en cliquant sur A) « **Aide** » puis B) en cliquant sur « **FAQ** ».



CAS 2 : Je n’arrive pas à créer mon compte, je suis élu et retraité/ j’ai plus de 70 ans.

CAS 3: mon compte est bien créé et j’y accède, toutefois je ne visualise pas mes droits élus.

(Mon nom et mon prénom s’affichent en haut à droite – voir illustrations p13).

➔ Dans le cas 2 et cas 3, **la procédure de résolution sera similaire** : voir page suivante

Mon Compte Elu – je n’arrive pas à créer mon compte ou à visualiser mes droits élu, que faire ?

Dans les cas 2 ou 3 décrits en page 10 ➔ Transmettez à l'adresse suivante : dfp_mcf_gestion-des-droits-et-formation@caissedesdepots.fr :

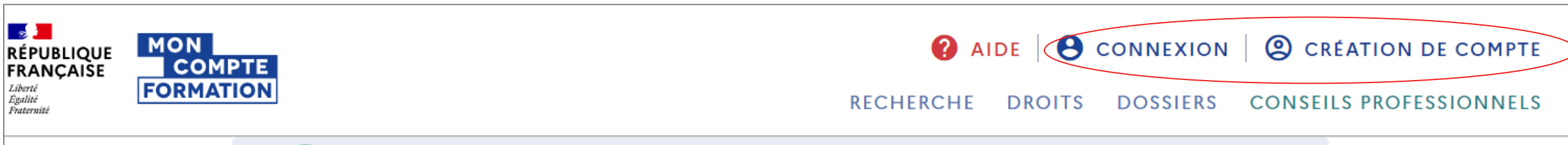
- **L’explication du problème rencontré** (ou la copie du message d’erreur affiché).
- Une copie, scan, ou photo du recto et du verso de **votre carte nationale d’identité**, ou de votre passeport, de votre titre de séjour mentionnant les informations suivantes :
 - Nom de naissance,
 - Nom usuel ou marital,
 - Prénom(s),
 - Date de naissance,
 - Lieu de naissance,
 - Nationalité
- **Pour justifier de votre statut d’élus local** : tout document officiel et probant de moins de 6 mois permettant d’apporter la preuve de l’élection (délibération, attestation de la collectivité, carte d’élus délivrée en préfecture...).

Cette procédure vous est indiquée en ligne dans la FAQ (foire aux questions) dédiée à Mon compte élus :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/mon-compte-elus-ne-saffiche-pas-comment-faire>

Mon Compte Elu – je n’arrive pas à créer mon compte ou à visualiser mes droits élu, que faire ? – illustrations cas 1, 2, 3

CAS 1 et 2 : je n’arrive pas à créer mon compte : vous êtes dans cette situation si vous restez sur la page « non connectée »: en haut à droite, il est toujours indiqué « création de compte »



CAS 3 : mon compte est créé et je suis connecté : vos PRENOM et NOM s’affichent en haut à droite (les mentions « connexion » et « création de compte » ne sont plus visibles).

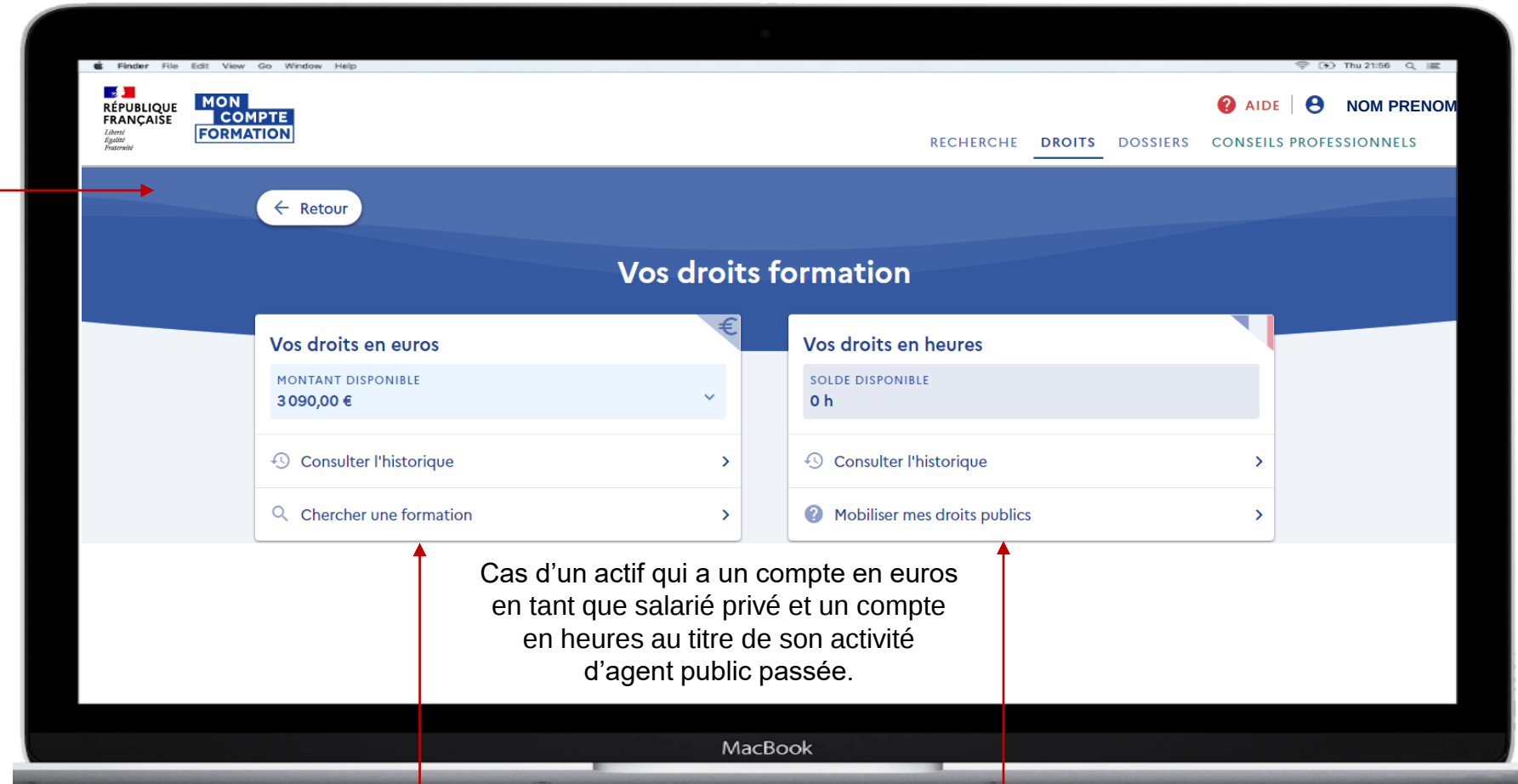
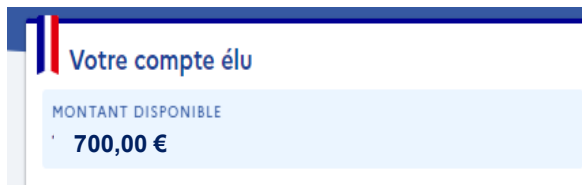


Mon Compte Elu – je n'arrive pas à créer mon compte ou à visualiser mes droits élu, que faire ? – *illustration cas 3*

- **CAS 3:** mon compte est bien créé et j'y accède, toutefois je ne visualise pas mes droits élus.

L'écran affiche uniquement vos droits CPF. Vous ne visualisez pas l'encart « Votre compte élu » comme l'exemple à droite

Pour confirmer votre bonne reconnaissance dans la plateforme en tant qu'élu, vous devez visualiser l'encart ci-dessous « **Votre compte élu** » (avec la cocarde bleu-blanc-rouge)



Cas d'un actif qui a un compte en euros en tant que salarié privé et un compte en heures au titre de son activité d'agent public passée.

Droits CPF en euros liés à l'activité professionnelle privée

Droits CPF en heures liés à une activité en tant qu'agent public

03

Accéder au catalogue de formation

- Je ne parviens pas à rechercher les formations éligibles dans le cadre du mandat, que faire ?
- Je ne parviens pas à visualiser une formation via un lien internet

Mon Compte Elu – je n'arrive pas rechercher des formations éligibles dans le cadre du mandat, que faire ?

Vous devez être obligatoirement connecté et reconnu en tant qu'élus pour avoir accès au catalogue des offres dédiées aux élus locaux.

Nom et prénom = je suis connecté

A



AIDE



PRENOM NOM

B

RECHERCHE DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Pour effectuer une recherche de formation :

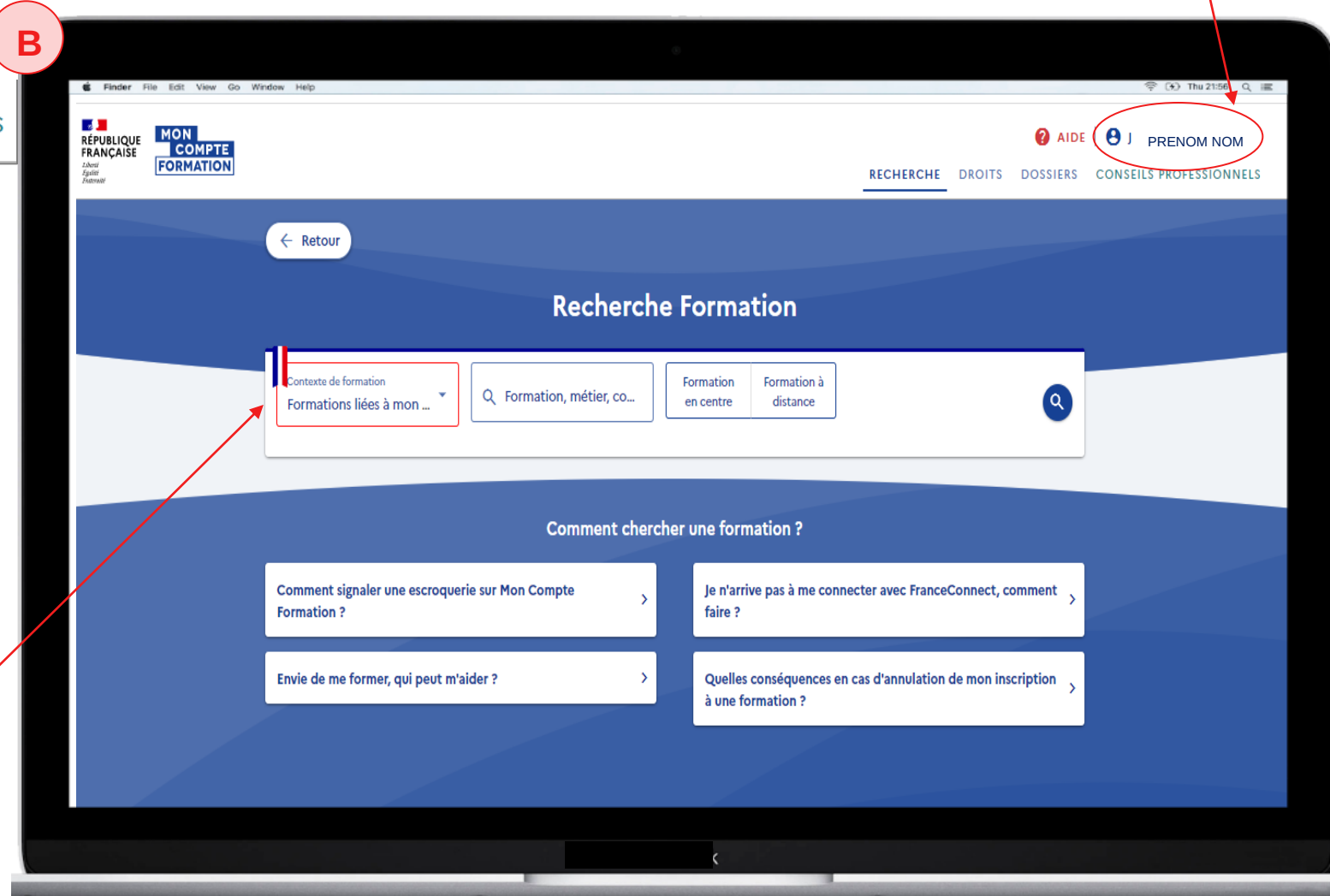
A. Cliquez sur « recherche » en haut à droite.

B. Une page « recherche de formation » s'ouvre.

Etant reconnu comme élu local, un **moteur de recherche dédié à Mon Compte Elu** est proposé. Le choix déroulant vous permet de sélectionner l'un des différents catalogues d'offre de formation. Les 2 premiers choix vous permettent d'utiliser vos droits élus:

- « Formations liées à mon mandat »
- « Formations liées à ma reconversion à l'issue de mon mandat »
- Formations liées à mon activité professionnelle ».

la cocarde bleu-blanc-rouge vous indique que vous êtes bien reconnu en tant qu'élus.



Mon Compte Elu - Je souhaite accéder à une formation à partir d'un lien internet transmis par un organisme de formation

Si un organisme de formation vous envoie un lien vers sa fiche formation, **vous devez être connecté pour pouvoir y accéder et la visualiser.**

Si vous n'êtes pas connecté :

- un message s'affiche vous indiquant que « **cette formation est indisponible** ». En réalité, **Elle peut être disponible mais vous devez absolument être connecté pour la visualiser.** En effet, les formations Mandat ne sont visibles et ouvertes à l'inscription uniquement pour les élus (autrement dit elles ne sont pas publiques).



Vous n'êtes pas connecté (vos prénom et nom ne sont pas affichés)

Message d'erreur si vous n'êtes pas connecté

Pour se connecter, veuillez consulter la page 7 de ce document.